

Le 30/06/2017

La Commission Administrative Paritaire Locale de demande en révision de l'évaluation professionnelle des inspecteurs des finances publiques 2017 (gestion 2016) s'est tenue le 30 juin 2017.

Les trois organisations syndicales élues (toutes présentes lors de cette CAPL) sont :

- Solidaires Finances Publiques (2 sièges),
- la CGT Finances Publiques (1 siège),
- l'union CFTC / UNSA / CFDT (1 siège).

### **CAMPAGNE D'EVALUATION 2017 (gestion 2016)**

258 inspecteurs ont été évalués lors de cette campagne 2017 (gestion 2016), dont 180 en échelon variable et 78 en échelon terminal.

Pour l'échelon variable, 90 agents ont obtenu une accélération de la cadence d'avancement d'1 mois, 36 agents une accélération de 2 mois, 8 une mention d'encouragement, 45 une cadence moyenne et un inspecteur s'est vu attribué 1 mois de ralentissement d'avancement.

Pour l'échelon terminal, 41 agents ont obtenu une valorisation d'1 mois, 16 agents une valorisation de 2 mois, 5 une mention d'encouragement et 16 une cadence de référence.

### **PROCEDURE DE RECOURS**

La réserve prévue par l'administration en échelon variable était de 1 x 2 mois et 2x 1 mois.

Après la réunion des sous-commissions et de la commission départementale d'harmonisation les réserves n'avaient pas été modifiées.

5 recours hiérarchiques avaient été déposés. Tous les 5 sur la reconnaissance de la valeur professionnelle, dont 1 qui portait également sur les éléments du compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

Ces 5 recours aboutissant tous à un rejet total de la demande.

A l'issue de cette phase de recours hiérarchique, 4 agents avaient décidé de déposer un recours en CAPL.

Les 4 dossiers concernaient des inspecteurs en échelon variable (dont 3 étaient défendus par Solidaires Finances Publiques).

A l'issue de la CAPL et après débats et défense des dossiers par les organisations syndicales :

- Une accélération de 2 mois de la cadence d'avancement a été obtenue au lieu d'un mois (mois qui a donc été reversé à la réserve).
- Chacun des trois autres dossiers obtenant 1 mois d'avancement.
- Le dossier portant également sur les éléments du CREP a obtenu des modifications du profil croix et de l'appréciation littéraire.

Toute la réserve a donc été utilisée.

Avec le protocole PPCR imposé aux agents des finances publiques, plus aucune accélération de la cadence d'avancement ne sera possible à l'avenir, pour aucun des corps de la direction générale des finances publiques (ce qui générera 400 millions d'euros d'économie sur le dos des agents...).

L'importance des éléments du CREP prenant de fait maintenant une place prépondérante dans la carrière des agents. Ceci démontre une nouvelle fois, si besoin était, l'intérêt de demander la révision de son évaluation, si on estime qu'elle ne reflète que partiellement la réalité.

Les élus Solidaires Finances Publiques 38 en CAPL A restent à votre disposition pour tout renseignement.

Jean-Pierre HUSNI  
CFP Grenoble Rhin et Danube  
04.76.39.26.10

Marie-line AZENCOTT  
CFP Grenoble Rhin et Danube  
04.76.86.97.65

Ludovic PLOTON  
CFP Grenoble Rhin et Danube  
04.76.39.39.93

Annabelle BOULON  
CFP Bourgoin Jallieu  
04.74.43.69.34